

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **20**

Absents : **6**

- dont suppléé : **1**

- dont représentés : **5**

Votants : **26**

- dont « pour » : **26**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux janvier deux mille vingt et un se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, MATTERA Wendy (*arrivée à la question n°7*), JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MARTIN Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme Sophie VAGINAY RICOURT, Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme Sophie VAGINAY RICOURT, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel (*jusqu'à la question n°6*), OLIVERO Albert (*suppléé par M. MARTIN Jacques*), BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/09

OBJET : PARTENARIAT CCVUSP / ASSOCIATION INTERMEDIAIRE AILE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 2021.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'au titre de l'année 2021, l'Association Intermédiaire AILE sollicite une aide de **13 928.20 €** sous la forme d'un partenariat économique par lequel la Communauté souscrirait auprès de l'association **715 Heures** de prestations (soit 55 H par Commune) à **19.48 € Taux horaire** pour le compte des 13 communes regroupées en son sein et **1 300 € de frais divers** ;

CONSIDERANT que ce partenariat constitue une aide pour l'association et lui permettra également de fournir plus de travail à des personnes en difficulté ;

CONSIDERANT l'intérêt de cette action ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 18 janvier 2021 ;

VU le projet de convention qui lui est présenté ;

Sur proposition du Vice-Président en charge des finances, de l'assainissement et de la politique des déchets,

Après délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de partenariat proposée pour l'année 2021 par l'Association Intermédiaire AILE de la Ligue de l'Enseignement.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant au paiement des **715 Heures** de prestations fournies par l'association aux 13 Communes soit **13 928.20 €** et au paiement des frais divers pour un montant prévisionnel de **1 300 €** au Budget 2021 de la Communauté, Art 61521.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet **www.telerecours.fr**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme



La Présidente,
Mme Sophie YAGINAY RICOURT.